



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

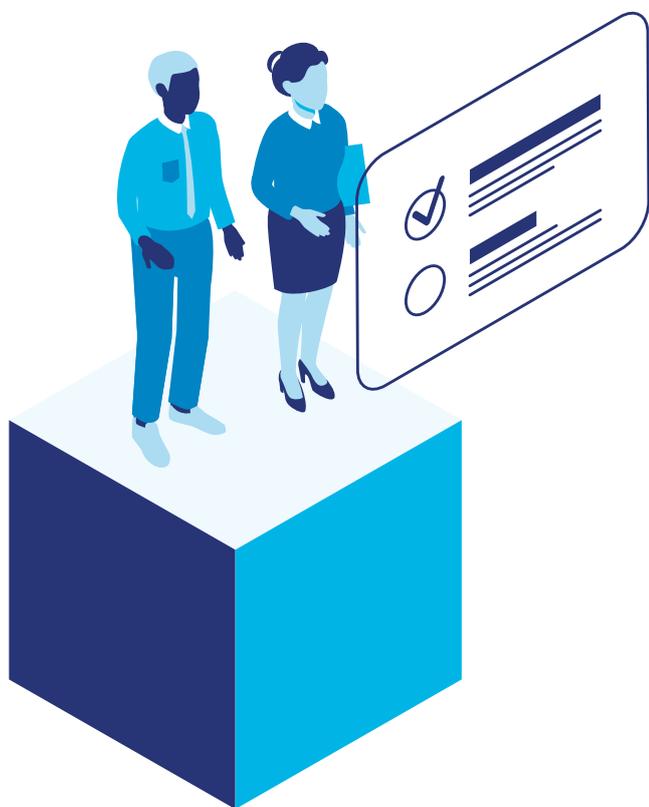
*Liberté
Égalité
Fraternité*



FRANCE
compétences

France compétences

AUTORITÉ NATIONALE
DE FINANCEMENT ET DE
RÉGULATION DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DE L'APPRENTISSAGE



Introduction

Sommaire

▶ Introduction	3
Gouvernance : des experts au service de la formation et de l'apprentissage	4
▶ Les principales missions de France compétences	5
Financer le système	5
Réguler le secteur	6
Améliorer l'écosystème	8
▶ France compétences à l'international	10

Créée le 1^{er} janvier 2019 par la loi « Avenir professionnel », France compétences est l'autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Cette réforme de grande ampleur visait à répondre à des enjeux économiques majeurs, tels que l'évolution des métiers et des compétences, mais aussi à simplifier le paysage de la formation tout au long de la vie et permettre à toute personne d'être actrice de son évolution professionnelle.

En quelques années, France compétences est devenu un acteur incontournable reconnu par l'écosystème de la formation professionnelle en France.

Au niveau européen et international, son rôle de point national de coordination pour les cadres européens de certification (CEC) et de l'assurance qualité (EQAVET) en fait également une fenêtre sur le monde de la formation professionnelle.



« Grâce à l'expertise de ses équipes, France compétences a su, depuis 2019, relever avec l'agilité requise les missions qui lui incombent dans le cadre de la loi Avenir professionnel. France compétences poursuit ses efforts pour réguler le système de la formation professionnelle et de l'apprentissage, au bénéfice des usagers, sur tout le territoire. »

Stéphane Lardy,
Directeur général

France compétences a été créée avec l'ambition d'améliorer l'efficacité du marché de la formation professionnelle et de l'apprentissage en intervenant à trois niveaux.

FINANCER

le système de la formation professionnelle et de l'apprentissage de façon optimale et soutenable.

RÉGULER

le marché pour favoriser l'identification des besoins en compétences et faire évoluer les modèles économiques et pédagogiques.

AMÉLIORER

la transparence et la mise en synergie des acteurs du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

FRANCE COMPÉTENCES, UNE INSTANCE NATIONALE INVESTIE DE TROIS MISSIONS CLÉS

Créée le 1^{er} janvier 2019 par la loi « Avenir professionnel », France compétences est l'**autorité nationale de financement et de régulation du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage**.

Elle a pour **mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration de ce secteur**.

Placée sous la tutelle du ministère en charge de la Formation professionnelle, sa **gouvernance quadripartite est composée de représentants de l'État, des Régions, des organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel**, ainsi que de deux personnalités qualifiées.

Ses objectifs ?

Promouvoir le développement des compétences et l'acquisition des certifications professionnelles et contribuer à l'égalité d'accès pour tous à la formation professionnelle et à l'apprentissage.

Outre la répartition des fonds mutualisés entre les différents acteurs, France compétences participe à la **régulation de la qualité, des coûts et des règles de prise en charge des formations**. En effectuant un travail rigoureux d'enregistrement, de mise à jour et de lisibilité des certifications inscrites au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et au Répertoire spécifique (RS), France compétences s'attache à établir et **garantir la pertinence des certifications et leur adéquation avec les besoins de l'économie**. Par ses différentes actions, l'institution œuvre à la **mise en place d'un système lisible, cohérent et équitable pour l'évolution et la transition professionnelle des actifs**.

France compétences est en dialogue permanent avec les institutionnels et professionnels du secteur. Cette proximité lui permet d'exercer pleinement ses compétences en matière d'évaluation, de diffusion de connaissances, de recommandations et de signalement des dysfonctionnements. En cela, France compétences participe à la **mise en synergie des acteurs du système et, de façon plus globale, à l'amélioration de ce dernier**.



Consultez la loi « Avenir professionnel »

GOVERNANCE : DES EXPERTS AU SERVICE DE LA FORMATION ET DE L'APPRENTISSAGE

Placée sous la tutelle du ministère chargé de la formation professionnelle, France compétences a le statut d'établissement public à caractère administratif.

Le conseil d'administration, une gouvernance quadripartite (représentants de l'État, des régions, des organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatifs au niveau national et interprofessionnel, et des personnalités qualifiées), délibère sur plusieurs thèmes fixés par décret et est tenu informé sur un certain nombre de points, également listés par décret.

4 commissions thématiques analysent, instruisent et apportent une expertise dédiée dans leur domaine.



La Commission de la certification professionnelle a un statut particulier. Si elle rend compte de son activité au Conseil d'administration, elle n'émane pas de celui-ci. Inscrite dans la loi du 5 septembre 2018, sa composition est fixée par un décret du 18

décembre 2018 et ses membres sont nommés par le ministre du Travail sur proposition des organisations qui la constituent (ministères, organisations d'employeurs, organisations syndicales de salariés et conseils régionaux), de même que son Président.



« La gouvernance quadripartite offre un lieu propice aux débats, facilitant ainsi les prises de décisions en adéquation avec les besoins du terrain. La diversité d'approches et d'expériences au sein du Conseil d'administration et le dialogue pérenne entre les membres – articulation essentielle entre pratique et politique – constituent des atouts que France compétences place au service de la réussite de ses objectifs : contribuer aux enjeux portés par la loi et être le garant du bon fonctionnement et de l'efficacité du système. »

Pierre Deheunynck,
Président du Conseil d'administration

Les principales missions de France compétences

FINANCER LE SYSTÈME

France compétences contribue à la performance globale du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage de deux manières : par une fonction de répartiteur unique, recherchant une allocation optimale des fonds issus des contributions légales, et par une fonction de veille et d'alerte sur la soutenabilité financière du système.

L'instance affecte chaque année le produit des contributions des employeurs pour la formation professionnelle qui lui sont versées, et détermine le montant des différentes dotations dans le respect des fourchettes réglementaires. **Au total, ce sont environ 15 milliards**

d'euros qui sont distribués par France compétences sur une année pour le financement des dispositifs de formation et d'accompagnement à destination des jeunes en apprentissage, des salariés et des demandeurs d'emplois.



Répartition des fonds

Les sommes perçues par France compétences sont réparties conformément aux délibérations de son Conseil d'administration et permet de soutenir les acteurs et les dispositifs suivants:



1/ Unions de recouvrement de cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales
2/ Mutualité sociale agricole : collecteurs uniques depuis 2022.

RÉGULER LE SECTEUR

Réguler le marché de la formation professionnelle et de l'apprentissage permet de faire évoluer les modèles économiques et pédagogiques et de favoriser l'identification des besoins en compétences des actifs, afin d'améliorer le rapport qualité/prix des prestations. France compétences contribue à cela à travers 6 grands champs d'intervention.

RÉGULER LES NIVEAUX DE PRISE EN CHARGE DES CONTRATS D'APPRENTISSAGE³

France compétences émet des recommandations auprès des branches professionnelles afin de faire converger les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage et de contribuer à la soutenabilité financière du système. La méthode adoptée par l'institution pour élaborer ses recommandations est une méthode objective. Elle permet de gérer un grand nombre de données et d'assurer une égalité de traitement entre toutes les branches professionnelles. Elle s'appuie sur les travaux menés par les branches professionnelles et sur l'observation des coûts, afin de refléter au mieux la réalité économique.

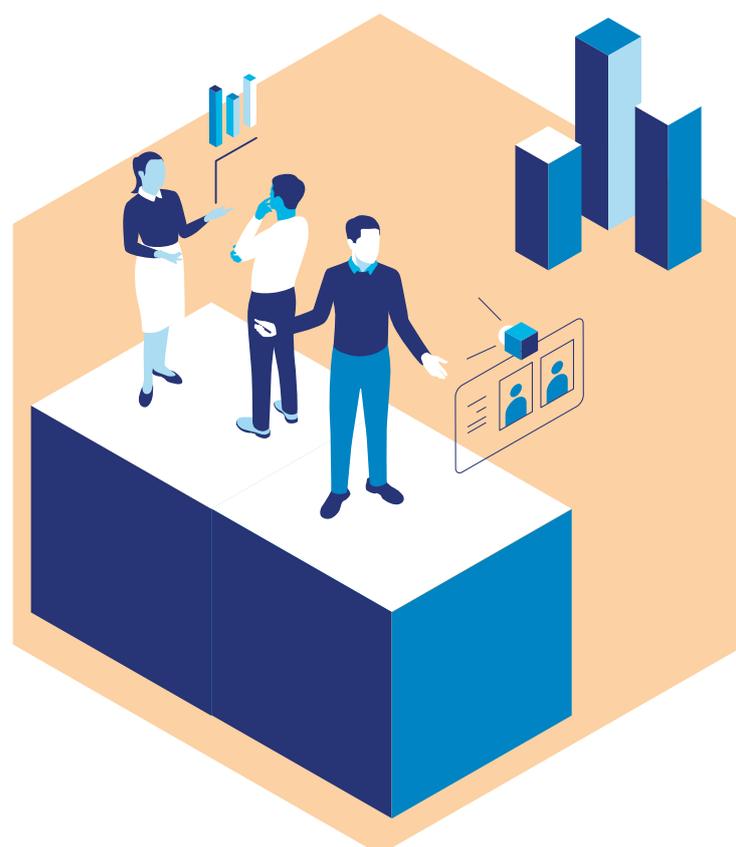
OBSERVER LES COÛTS POUR FAVORISER LA TRANSPARENCE ET AIDER À LA PRISE DE DÉCISIONS

France compétences assure la veille, l'observation et la transparence des coûts et des règles de prise en charge en matière de formation professionnelle, lorsque les prestataires perçoivent des financements publics ou mutualisés.

L'observation des coûts doit donc permettre de développer une information générale sur la formation professionnelle, aider la prise de décisions et apporter des éléments d'analyse aux acteurs du marché.



3/ Un niveau de prise en charge n'est pas le prix final. Cela correspond à la somme qu'un organisme de formation des apprentis va percevoir de la part d'un financeur de la formation. Le coût du contrat d'apprentissage peut être, et souvent est, plus élevé ; la différence étant payée par l'entreprise qui recrute un apprenti.

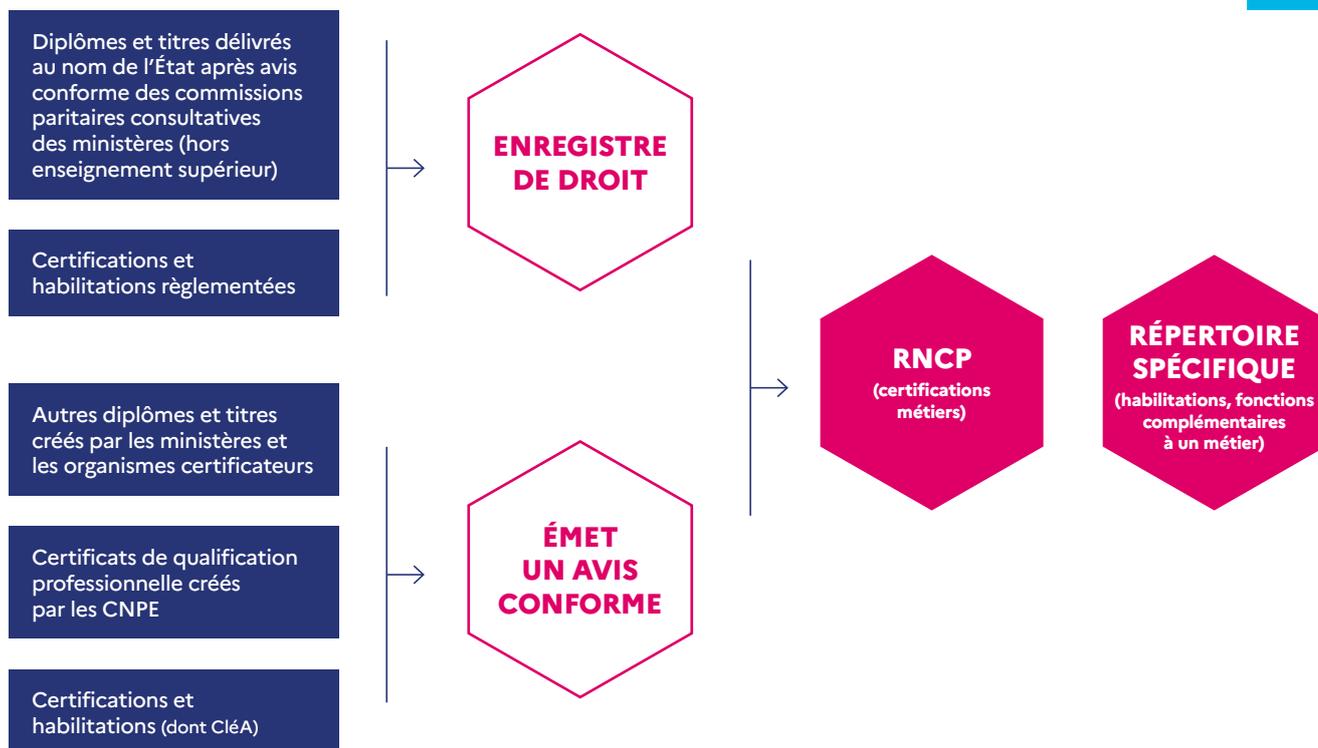


**GARANTIR LA PERTINENCE
DES CERTIFICATIONS
PROFESSIONNELLES, EN LIEN AVEC
LES BESOINS DE L'ÉCONOMIE**

France compétences est l'instance gestionnaire des répertoires de certifications professionnelles qui constituent une reconnaissance officielle des compétences et des connaissances : Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et Répertoire spécifique (RS). L'institution garantit leur pertinence avec les besoins de l'économie : la qualité d'une certifica-

tion professionnelle doit être considérée au regard de l'évolution professionnelle de ses titulaires et de son adéquation aux besoins en compétences du marché du travail. Cette appréciation nécessite un examen approfondi de chaque projet de certification professionnelle au regard de ces deux finalités.

France compétences est garant du cadre national de certification professionnelle structuré en 8 niveaux et 3 descripteurs qui caractérisent chaque certification (alignement sur le cadre européen de certifications).





SUIVRE ET ÉVALUER LA QUALITÉ DES ACTIONS DE FORMATION

France compétences contribue également à l'amélioration de la qualité de l'offre de formation à deux niveaux :

► Au niveau des critères d'enregistrement des **certifications professionnelles**, ainsi que via le contrôle du respect des engagements des organismes certificateurs post enregistrement ;

► Au niveau des **prestataires de formation** via le dispositif **Qualiopi**, marque de garantie accordée aux organismes sur la base d'un Référentiel national unique. France compétences est en charge de la reconnaissance des instances de labellisation, pouvant accorder Qualiopi aux organismes membres de leurs réseaux.



Pour en savoir plus sur la marque Qualiopi et pour consulter le référentiel national



Enfin, pour améliorer la lisibilité générale du système de qualité de la formation, France compétences organise tous les ans une conférence avec les acteurs de l'enseignement supérieur : HCERES et CTI. Elle permet de contribuer à la cohérence des critères d'évaluation de la qualité des formations quel que soit l'établissement, et leur compatibilité avec le Référentiel unique.

ORGANISER LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE POUR LES SALARIÉS ET TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

France compétences sélectionne et pilote 18 opérateurs régionaux en charge de délivrer le conseil en évolution professionnelle : le service d'accompagnement gratuit et personnalisé qui vise à

permettre à tout actif, salarié, indépendant, demandeur d'emploi, qui le souhaite de faire le point sur sa situation et être accompagné dans son projet professionnel.

BÂTIR UN CADRE COMMUN POUR LES PROJETS DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

France compétences contribue à harmoniser les règles de prise en charge des demandes de projet de transition professionnelle sur l'ensemble du territoire. Il s'agit d'un dispositif permettant aux salariés de se reconvertir dans un cadre sécurisé grâce au financement de leur formation et au maintien de la rémunération.



AMÉLIORER L'ÉCOSYSTÈME

France compétences peut aussi exercer un droit d'alerte en signalant aux services de contrôle de l'État tout dysfonctionnement identifié dans le cadre de ses missions en matière de formation professionnelle.

France compétences favorise la performance, la transparence et la mise en synergie des acteurs du système de formation professionnelle et d'apprentissage en rendant compte, en instruisant les débats et en communiquant régulièrement sur ses actions dans une logique d'amélioration continue.

France compétences conduit des **travaux d'étude et d'évaluation** éclairant notamment la réflexion et les décisions de l'ensemble des acteurs du champ de la formation professionnelle. À titre d'exemple : des études sur les individus ayant effectué une reconversion professionnelle, et sur ceux ayant suivi une formation financée dans le cadre du CPF (disponibles en français).



Consultez nos publications



Consultez le rapport sur l'usage des fonds

L'instance établit également tous les ans un **rapport sur l'usage des fonds** de la formation professionnelle et du conseil en évolution professionnelle, remis au Parlement et au ministère en charge de la formation professionnelle.

En complément, France compétences met en lumière les travaux d'autres acteurs du système, notamment des observatoires prospectifs des métiers et des qualifications. Ces derniers, créés et pilotés paritairement par les branches professionnelles, produisent des travaux statistiques et des études afin de construire une analyse prospective des transformations des métiers et des compétences dans le champ de leur branche.

France compétences a développé la **Grande Bibliothèque**, moteur de recherche et entrée unique vers les travaux réalisés et diffusés par les observatoires, avec accès à plus de 9 000 contenus provenant de plus de 150 sites internet différents : des portraits statistiques de branches ; des chiffres clés sur l'emploi et les métiers ; des études ; des répertoires et fiches métiers.



Accédez à la Grande Bibliothèque



MÉDIATION

En facilitant la résolution des différends et en aidant les usagers à mieux comprendre leurs droits, à l'occasion des conflits qui les opposent aux opérateurs chargés du financement du compte personnel de formation de transition professionnelle ou ceux chargés d'assurer le service du conseil en évolution professionnelle pour les salariés et indépendants, le recours à la médiation de France compétences participe de façon décisive à l'amélioration du système de formation professionnelle. Chaque année, le rapport de la médiation fait le bilan de son activité et propose des pistes d'amélioration.



Accédez à l'espace web de la médiation

France compétences à l'international

Les missions internationales de France compétences sont avant tout européennes et s'inscrivent principalement dans deux cadres : Cadre européen de certification (CEC) et Cadre européen de référence pour l'assurance qualité (CERAQ).

Les missions internationales de France compétences sont avant tout européennes et s'inscrivent principalement dans deux cadres : Cadre européen de certification (CEC) et Cadre européen de référence pour l'assurance qualité (CERAQ).

CEC

Fondé officiellement en 2009 par la Recommandation du 18 Juin 2009, le CEC a été revu en 2017 et ses caractéristiques sont fixées par la Recommandation du 22 Mai 2017.

Le CEC est un « méta-cadre » qui contribue à améliorer la transparence et la transférabilité des certifications. Il permet de comparer les certifications de différents pays et institutions. Il est étroitement lié aux cadres nationaux des certifications. Cela permet de fournir une vue d'ensemble exhaustive de tous les types et niveaux de certifications en Europe, qui sont de plus en plus accessibles grâce aux bases de données consacrées aux certifications, comme Europass.

France compétences est le **point national de coordination** pour le CEC. À ce titre, notre cadre national est « référencé » au CEC, c'est-à-dire qu'une relation claire et transparente entre leurs niveaux de certifications nationaux et les huit niveaux du CEC est établie. Un rapport de correspondance détaillé conforme aux 10 critères de référence du CEC a été présenté à la Commission européenne en 2021. Le rapport est également publié sur le portail Europass.



Consultez le rapport
de référencement

France compétences est un partenaire actif du dispositif Europass² mis en place par la Commission européenne le 1^{er} juillet 2020 : une édition automatique du **supplément au certificat Europass** est accessible depuis le RNCP.

CERAQ

Le 24 novembre 2020, le Conseil de l'Union européenne a adopté une Recommandation en faveur de la compétitivité durable, l'équité sociale et la résilience. Elle vise à harmoniser le cadre européen de référence pour l'assurance qualité (CERAQ) dans l'enseignement et la formation professionnelle.

France compétences est un **point national de référence** pour le CERAQ et membre de ce réseau européen, réunissant les organismes en charge de la qualité de la formation professionnelle des pays-membres.

Au titre de ce rôle de coordination des deux réseaux, France compétences veille à la cohérence du système français avec les recommandations européennes, participe aux travaux exploratoires des deux réseaux, joue un rôle d'expert auprès des institutions d'autres pays etc.

4/ Europass est un dispositif européen, gratuit et sécurisé, du programme Erasmus+ qui offre de nombreux services pour la gestion des compétences et des carrières tout au long de la vie, tels que CV et lettres de motivation numériques, recherche d'informations pays par pays sur les formations, les qualifications, les systèmes de reconnaissance des diplômes, le supplément au diplôme pour l'enseignement supérieur et le supplément au certificat pour décrire les compétences acquises lors d'une certification professionnelle.





Document de présentation - Août 2024

Rédaction et coordination :
Direction de la communication

Conception, création et réalisation graphique :
éditions stratégiques 01 49 48 97 98



Créée en 2019, par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, pour la liberté de choisir son avenir professionnel, France compétences est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Elle a pour mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Contact
international@francecompetences.fr
Immeuble CANOPY
6, rue du Général Audran - 92400 Courbevoie

SUIVEZ-NOUS SUR



www.francecompetences.fr